

ATELIER DU LUNDI 23 MAI 2022 11 HEURES 30/13 HEURES

BAIL COMMERCIAL ET PROCEDURES COLLECTIVES

De quels leviers dispose le bailleur pour faire face aux difficultés financières de son locataire ?

Le bail commercial est un actif vital et la sauvegarde l'entreprise s'opère souvent au détriment des droits du bailleur. Ce dernier est-il pour autant complètement démuné ? Afin de tenter de répondre à cette question, seront abordés les sujets suivants :

La situation du bailleur en cas de défaillance de son preneur

Les principes

Comment obtenir la résiliation du contrat de bail pour non-paiement des loyers postérieurs ?

Les créances de "loyers Covid" sont-elles méritantes ?

Le régime des clauses de solidarité dans le cadre d'une cession

Existe-t-il des outils pour se prémunir ou défendre ses droits de bailleur ?

La valeur du privilège du bailleur

Existe-t-il des sûretés vraiment efficaces ?

De l'intérêt de participer aux procédures de prévention

L'instauration de "classes de parties affectées"

Intervenants

Kristell QUELENNEC, avocat
SIMON ASSOCIES



Pierre BOURION
Mandataire JUDICIAIRE
BTSG²



Animateurs

Marine PARMENTIER



Julien PRIGENT



A distance ou en présence (places limitées)
Inscription gratuite en cliquant sur ce lien

